

RÉPONDRE AU SENTIMENT DE STIGMATISATION DES JEUNES

Une recherche action-collaborative pour
l'insertion socio-professionnelle

RESPONDING TO FEELINGS OF STIGMATISATION OF YOUNG PEOPLE

Collaborative action research for socio-
professional integration

Romain Descloux, *Université de Neuchâtel et Haute école de travail social et de la santé Lausanne*
<https://orcid.org/0009-0009-0698-0306>

Citation

Descloux, R. (2024). Répondre au sentiment de stigmatisation des jeunes : Une recherche action-collaborative pour l'insertion socio-professionnelle. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 54-67. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1774>

Résumé

Cet article s'appuie sur un corpus de littérature explorant la stigmatisation des jeunes adultes dans leur processus d'insertion socio-professionnelle. Il souligne que ce public vit souvent ces programmes comme une source de souffrance, liée à la perception d'être jugé·es ou marginalisé·es en raison de leur situation sociale. Or, ces dispositifs centrés sur l'emploi et la formation renforcent ces stigmates, en mettant notamment l'accent sur la réussite professionnelle comme condition d'intégration sociale. La stigmatisation génère un sentiment d'exclusion chez les bénéficiaires, compromettant leur engagement dans ces processus. Cette littérature justifie l'importance de développer des approches inclusives, à l'instar de la Recherche-Action Collaborative (RAC) qui est présentée en deuxième partie d'article, pour reconnaître l'expertise des bénéficiaires et atténuer les dynamiques stigmatisantes.

Mots-clés

Insertion socio-professionnelle ; jeunesse en transition ; stigmatisation ; recherche action-collaborative ; méthode collaborative

Abstract

This article is based on a body of literature exploring the stigmatisation of young adults in their socio-professional integration process. It highlights the fact that young adults often experience these programmes as a source of suffering, linked to the perception that they are being judged or marginalised because of their social situation. Yet these schemes, which focus on employment and training, reinforce these stigmas, in particular by emphasising professional success as a condition for social integration. The stigma generates a feeling of exclusion among beneficiaries, compromising their commitment to these processes. This literature justifies the importance of developing inclusive approaches, such as Collaborative Action Research (CAR), which is presented in the second part of this article, to recognise the expertise of beneficiaries and mitigate stigmatising dynamics.

Keywords

Socio-professional integration ; youth in transition ; stigmatization ; collaborative action research ; collaborative method

INTRODUCTION

Cet article s'intéresse au processus d'insertion socio-professionnel des Jeunes Adultes en Difficulté (JAD¹), une catégorie administrative dans le canton de Vaud en Suisse, qui regroupe les jeunes entre 18 et 25 sans formation professionnalisante achevée. Elles et ils sont accompagné·es par des professionnel·les de l'insertion au sein des Mesures d'Insertion Sociales de Transition (MIST²), qui visent à les accompagner vers une intégration durable sur le marché du travail. Cependant, malgré les intentions louables, le processus peut être vécu dans la souffrance du fait du sentiment de stigmatisation ressenti par les bénéficiaires. Cet article revient sur de nombreuses études témoignant de cet aspect.

En réponse à cette problématique, la recherche doctorale sur laquelle cet article prend appui propose l'usage d'une Recherche Action-Collaborative (RAC), qui vise à inclure activement les jeunes bénéficiaires dans le développement et l'amélioration de la MIST qui les accueille. Plutôt que de les considérer comme des récepteur·trices passif·ves d'une aide, cette approche les positionne en tant qu'acteurs et actrices dynamiques de leur propre parcours d'insertion. Cette méthodologie repose sur plusieurs principes-clés. Elle cherche à valoriser l'expérience et les perspectives des jeunes, reconnaissant leur capacité à contribuer de manière significative au développement des programmes qui les concernent. Ensuite, elle vise à créer un dialogue ouvert entre les jeunes et les professionnel·les d'une MIST, facilitant une meilleure compréhension mutuelle et une co-construction des solutions. Enfin, elle favorise la promotion de l'autonomisation des jeunes, en leur permettant d'expérimenter la gouvernance d'un projet.

Cette démarche innovante a pour objectif de transformer la manière dont les jeunes perçoivent et vivent leur parcours d'insertion. En valorisant leur rôle, elle aspire à reconfigurer leur identité sociale. En outre, elle contribue à améliorer l'efficacité des structures d'insertion en rendant leurs pratiques plus inclusives et adaptées aux besoins réels des bénéficiaires. Cette recherche offre des perspectives nouvelles pour comprendre et améliorer les dispositifs d'insertion, en mettant au centre les bénéficiaires elles-mêmes et eux-mêmes et en leur offrant une voix dans la construction de leur avenir.

L'article, qui vise à mettre en avant la RAC comme outil pour répondre au sentiment de stigmatisation des bénéficiaires, commence par exposer et contextualiser les politiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes dans le canton de Vaud. Il présente ensuite un état de la littérature qui met en évidence le sentiment de stigmatisation ressenti par ce public. Par la suite, la méthodologie de recherche collaborative est introduite comme une réponse potentielle à ce sentiment de stigmatisation. Enfin, l'article se concentre sur la mise en œuvre de ce processus dans le cadre d'un travail de recherche doctoral, en offrant ainsi des exemples concrets des vertus de cette méthode.

¹ Acronyme officiel de l'État de Vaud.

² Acronyme officiel de l'État de Vaud.

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DANS LE CANTON DE VAUD EN CONTEXTE

À la suite de l'industrialisation du monde moderne, le travail « est progressivement devenu la source essentielle d'intégration de et à la société : la société fonctionne grâce au travail et les individus s'intègrent grâce à lui » (Zwick Monney, 2015, p. 23). Le travail est considéré comme le principal facteur de régulation sociale et d'intégration dans la cité (Alaluf, 1996). Si l'emploi est stable, il assure un statut social valorisé dans la sphère sociale (Paugam, 2007). Dès lors, il est aujourd'hui indispensable à l'épanouissement personnel et à une santé saine. Selon Marquis (2010), le taux de mortalité en Suisse des personnes sans travail est de 20 à 30% plus élevé que chez les travailleurs et travailleuses.

Pourtant la thématique du travail n'a pas toujours été centrale dans les politiques sociales. Celles-ci se sont premièrement construites sur la notion de « dette » de l'État envers les citoyen·nes les plus vulnérables (Duvoux, 2009). La thématique de l'« insertion » ne s'impose que dès les années 1970-1980 (Mauger, 2001) dans tous les pays occidentaux (Castra, 2003 ; Cirelli & Mele, 2021 ; Daguerre, 2006 ; Duvoux, 2009 ; Keller, 2016 ; Manço & Rim, 2018 ; Mauger, 2001 ; Nyssens & Grégoire, 2003). Il s'agit de l'« État social actif », s'incarnant par une notion de réciprocité entre l'État et les citoyen·nes (Manço & Rim, 2018). Celui-ci se cristallise avec la Chute du Mur de Berlin, contexte dans lequel le capitalisme n'a plus à se justifier et où dorénavant les politiques sociales doivent « démontrer la légitimité de leur existence » (Bonvin, 2011, p. 36).

La jeunesse est peu à peu devenue le principal objet des politiques d'activation sur le plan international. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, les problématiques du chômage et du décrochage scolaire des jeunes sont devenues centrales pour de nombreux pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (Bonvin et al., 2013). L'ampleur des difficultés vécues par cette tranche de la population a nécessité la création de dispositifs spécialisés dans ces pays (Bournel-Bosson, 2011 ; Daguerre, 2006 ; Gomel et al., 2013 ; Mauger, 2001 ; Nyssens & Grégoire, 2003). En Suisse, la problématique des politiques d'insertion des jeunes prend une place centrale dans les politiques sociales depuis les années 2000 (Bonvin et al., 2013).

En Suisse, les disparités cantonales influencent fortement l'accès à la formation et aux places d'apprentissage. Selon Schmidlin (2018), les jeunes réussissent mieux leur transition vers la vie active dans les cantons offrant davantage de places d'apprentissage dans les secteurs primaires et secondaires, alors que le taux d'aide sociale et de chômage est plus élevé dans les cantons dominés par le secteur tertiaire. Schmidlin (2018) note également que les formations transitoires retardent l'entrée dans le monde du travail et freinent l'autonomisation, une situation particulièrement présente dans les cantons francophones où la formation professionnelle est moins valorisée. L'accompagnement en matière d'insertion socio-professionnelle varie également selon les cantons en raison du système fédéral et du principe de subsidiarité, compliquant l'obtention d'une vue d'ensemble des politiques d'insertion (Schmidlin et al., 2018)³.

³ Pour une étude détaillée des différences cantonales en matière d'insertion des jeunes voir Schmidlin et al. (2018).

Le canton de Vaud a lancé en 2006 le programme de FORMation des Jeunes Adultes en Difficulté (FORJAD) pour améliorer l'employabilité des jeunes adultes (18-25 ans) bénéficiaires de l'aide sociale en leur permettant d'accomplir une formation professionnelle de type apprentissage (Bonvin et al., 2013). Bonvin et al. (2013) relèvent l'aspect normatif du dispositif qui, par sa mission, place l'emploi comme un incontournable à la réalisation de soi et à l'intégration sociale. Le programme s'articule sur deux axes : faciliter la transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle, et améliorer les chances d'insertion sur le marché du travail après la formation (Bonvin et al., 2013). Les premières étapes sont assurées par des Mesures d'Insertion Sociale de Transition (MIST), qui aident les jeunes à définir et réaliser leur projet de formation en les aidant à signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (Bonvin et al., 2013). Actuellement, il existe environ 15 de ces mesures dans le canton, et la recherche doctorale sur laquelle s'appuie cet article se déroule au sein de l'une d'elles.

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE : UN PUBLIC STIGMATISÉ

Différentes études témoignent du sentiment de stigmatisation vécu par les jeunes bénéficiaires de l'insertion socio-professionnelle. Mais avant de développer ces dernières, il convient de déterminer ce qu'est un stigmate. Étymologiquement, le terme « stigmate » trouve ses racines dans le grec ancien « stigmatias » qui désignait les marques au fer rouge portées par les esclaves ayant eu un comportement jugé inadéquat (Bertini, 2007) ou les marques au fer et au couteau infligées aux personnes allant à l'encontre des règles exigées dans la cité (Bourguignon & Hermann, 2005). Cette action avait pour but de désigner les individus « frappé[s] d'infamie », de les distinguer des sujets sains (Goffman, 1963). Sa signification moderne est quant à elle apparue au milieu du XIX^e siècle (Bertini, 2007) et renvoie à la mise à l'écart d'une personne pour des différences jugées contraires aux normes de la société (Bichsel & Conus, 2007).

Le concept a principalement été développé dès le début des années 1960 par le sociologue Erving Goffman (1963) qui a identifié trois types de stigmatisations : 1) les monstruosité du corps, 2) les tares de caractères et 3) les stigmates tribaux. Dargère (2014) a actualisé ces propos en les renommant : 1) les stigmates physiques et sensoriels, 2) les stigmates cognitifs et psychologiques et 3) les stigmates sociaux. Selon Bichsel et Conus (2017), le premier renvoie aux manifestations physiques ou aux déformations externes visibles (cicatrices, infirmités physiques, obésité), le deuxième aux différences comportementales (troubles mentaux, toxicomanie, alcoolisme, antécédents criminels) et le troisième aux appartenances politiques, religieuses, nationales, ethniques considérées comme étant hors des normes sociales locales. Selon Bourguignon et Hermann (2005), les personnes sans activité appartiennent à la troisième catégorie.

Ces stigmates sont des attributs profondément disqualifiants, qui font passer une personne « normale » à « détériorée et diminuée » et les individus en souffrant sont ensuite réduits au label de leur stigmate (Bichsel & Conus, 2017). Le processus permet de séparer un groupe d'un autre groupe (auto-)désigné comme supérieur. Selon Bertini (2007), le stigmate est un révélateur d'une « angoisse archaïque » et permet à un individu non-stigmatisé de se considérer comme un « sujet-sain ». Par un effet d'opposition et de séparation, le phénomène de stigmatisation permet l'élévation

d'un groupe au-dessus d'un autre, ce par des opérations de discrimination, d'extraction, de contention et de marginalisation (Bertini, 2007). La stigmatisation joue ainsi un rôle fondamental dans le maintien des relations de pouvoir et de contrôle (Bichsel & Conus, 2017).

Selon Goffman (1963, cité par Dargère, 2014), le stigmate n'est pas figé en un seul état ; il se négocie, se cache, se révèle selon les cheminements aléatoires des situations sociales elles-mêmes soumises aux acteurs et actrices qui les composent. Et, dans la mesure où les identités individuelles évoluent dans la scène sociale, un même attribut peut constituer un stigmate ou une banalité en fonction des contextes. Dans ce sens, selon Goffman (1963, cité par Dargère, 2014), un attribut ne porte pas en soit un crédit ou un discrédit. Le stigmate prend forme lorsque des individus sont en présence physique immédiate, dans un même ordre interactionnel et au sein d'un contexte social commun (Dargère, 2014). Pour Dargère (2014), il convient dès lors de penser le stigmate en termes de relation et non d'attribut.

Selon Bichsel et Conus (2017), le degré de stigmatisation est plus important lorsqu'il est lié à un comportement « moralement réprouvé » (maladies sexuellement transmissibles), lorsque la personne a joué un rôle dans sa survenue (cancer des poumons lié au tabagisme) ou lorsqu'il « fait peur ». Le niveau de manifestation du phénomène varie également. La stigmatisation peut prendre la forme d'affirmations pouvant être jugées « banales » mais se répandant largement, par exemple que « les obèses n'ont pas de volonté » (Bichsel & Conus, 2017, p. 478), ce qui conduit à la généralisation superficielle d'un phénomène.

Enfin, le phénomène de stigmatisation entraîne des répercussions importantes pour les individus et les groupes cibles. Bichsel et Conus (2017) citent notamment la mise à l'écart, la discrimination et la privation de certains droits. Ils indiquent également un possible processus d'auto-stigmatisation conduisant les personnes stigmatisées à s'exclure elles-mêmes de certains groupes.

Si les jeunes bénéficiaires de l'insertion socio-professionnelle sont stigmatisé·es, cela est principalement dû aux raisons suivantes, comme l'indique le développement ci-après : 1) elles et ils sont jeunes, 2) elles et ils ont échoué dans le système de formation classique, 3) elles et ils sont sans activité, 4) elles et ils cherchent à s'insérer sur le marché de l'emploi et 5) elles et ils sont placés dans des mesures d'insertion.

LA JEUNESSE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE CATÉGORIE VULNÉRABLE, NOTAMMENT EN CAS D'ÉCHEC SCOLAIRE

Selon Bécquet (2012), la jeunesse est marquée par des attributs sociaux distincts et constitue un « âge de placement » visant l'intégration professionnelle et la décohabitation. Cette transition peut engendrer des vulnérabilités, définies par Thomas (2010) comme un espace entre exclusion et intégration, et par Castel (2009) comme une « zone intermédiaire et instable » mêlant précarité du travail et fragilité des soutiens de proximité. A partir de ce constat, Bécquet (2012) distingue particulièrement la catégorie des « vaincu[·es] », qui représente les jeunes ayant fait face à un échec scolaire. Dans une logique méritocratique, l'auteure relève que les élèves sont considéré·es comme responsables de leurs résultats. Celles-ci et ceux-ci expérimentent alors, selon Dubet (2004), « l'humiliation de la défaite » (p. 283). Elles et ils intériorisent « un sentiment de médiocrité » et sont l'objet de mépris. L'injonction à assumer leur échec a pour effet de fragiliser l'estime qu'elles et ils ont d'eux-mêmes. Cela les contraint à se réfugier entre ce que Dubet (2004) nomme l'*exit*, la

dépression et le retrait silencieux, et la *voix*, la violence à l'égard de l'école, des camarades et des enseignant·es.

DÉCOURAGEMENT DES JEUNES QUI SONT TRIBUTAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Gomel et al. (2013) relèvent que, quelle que soit la méthode employée par les professionnel·les, « l'accompagnement des jeunes n'est pas le remède miracle au chômage des jeunes » (p. 20), celui-ci ne permettant que d'accélérer l'insertion professionnelle. En effet, l'accompagnement ne permet pas de pallier un « marché du travail où le nombre d'emplois reste fixé par le niveau de la demande de travail » (Gomel et al., 2013, p. 20).

Cet élément est également amené par Fournier (2002) qui relève dans son analyse que le domaine de l'insertion socioprofessionnelle est conditionné par le marché de l'emploi, ce qui a un effet décourageant pour les jeunes, risquant même par moment d'annihiler tous leurs efforts. Notons par ailleurs qu'une fois sur le marché de l'emploi, les conditions des jeunes sont péjorées par rapport aux personnes plus âgées (Peugny, 2023).

STIGMATISATION DES JEUNES EN RECHERCHE D'EMPLOI SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon Glaymann (2020), les jeunes sont stigmatisé·es sur le marché de l'emploi, en raison de l'image négative qu'elles et ils renvoient : elles et « ils font l'objet de méfiance, voire de déni, vis-à-vis de leurs compétences et de leur "employabilité". Leur position difficile ne conduit-elle pas à faire de la jeunesse un stigmaté » (p. 74). L'auteure indique également que les employeur·euses perçoivent ce public comme étant « à risque », les jeunes étant considéré·es comme « peu productif[·ves] », accusé·es de ne pas être « comme il faut », « trop connecté[·es] », « insuffisamment motivé[·es] ». Or, les jeunes intériorisent ces représentations (Glaymann, 2020).

Dans le cadre d'un processus d'embauche, les employeurs et employeuses ont le choix parmi un nombre important de candidat·es et écartent ainsi fréquemment les jeunes, considéré·es comme un choix risqué (Delès, 2013). De plus, selon Askenasy (2006, cité par Glaymann, 2020), les mesures prises par les politiques publiques pour encourager l'emploi des jeunes ne font qu'amplifier cette réalité. Celles-ci ayant contribué à la croyance selon laquelle les employeur·euses « courent un réel danger à recruter un jeune ; elles ont stigmatisé toute une classe d'âge qui serait *a priori* moins productive que les autres » (Askenasy, 2006, cité par Glaymann, 2020, p. 80).

SENTIMENT DE STIGMATISATION PARMIS LES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Bourguignon et Hermann (2005) indiquent que le travail ne se résume pas à un simple aspect financier mais qu'il offre également toute une série d'éléments utiles au bien-être psychologique et physique. Notamment par la structure temporelle, la sortie de la sphère privée, la confrontation au monde extérieur, le développement d'un sentiment d'utilité, la possibilité de mettre en avant ses capacités et talents et le développement d'une identité sociale. L'activité professionnelle est ainsi particulièrement valorisée dans notre société. Or, selon Bourguignon et Hermann (2005), chaque individu vise à appartenir à un groupe socialement valorisé, afin de refléter une image favorable de

lui-même. Et à l'inverse, « les membres de groupes dévalorisés développent une identité sociale négative » (Bourguignon & Hermann, 2005, p. 54).

Les caractéristiques associées aux personnes sans activité sont « [l']incompétence, [l']apathie et [le] parasitisme » (Bourguignon & Hermann, 2005, p. 55-56), ce qui font d'elles un groupe stigmatisé. Par ailleurs, plus il est considéré que les individus exercent un contrôle sur leur stigmaté, plus ils sont rejetés (Crocket et al., 1998, cité par Bourguignon & Hermann, 2005). Or, les personnes sans activité sont considérées comme responsables de leur situation (Bourguignon & Hermann, 2005), ce qui accentue ce phénomène.

La stigmatisation engendre des effets négatifs sur la situation des individus qui en sont victimes. D'une part par des effets directs, tels que le sentiment d'exclusion et de rejet et d'autre part, par des effets indirects, les mécanismes « auto-handicapants » (Bourguignon & Hermann, 2005). Ceux-ci comprennent des pensées anxieuses liées à la crainte de voir les stéréotypes attribués confirmés ou même par la mise en application de comportements confirmant ces stéréotypes. Dans un contexte où le stigmaté des personnes sans activité est rendu visible, leurs compétences intellectuelles sont altérées (Bourguignon & Hermann, 2005).

L'INSTITUTION À CARACTÈRE SOCIAL VISIBILISE LES DIFFICULTÉS DES BÉNÉFICIAIRES

Dargère (2014), qui s'est penché sur la situation d'adolescent·es placé·es en institution médico-sociale, relève qu'en sociologie goffmanienne, certains individus institutionnalisés sont discrédités de fait, par un stigmaté visible, l'auteur citant notamment le visage d'un·e enfant atteint de trisomie 21. Il poursuit ensuite en indiquant que dans certains cas, le stigmaté n'est pas repérable de prime abord. Celui-ci est uniquement véhiculé par le fait même d'être placé·e en institution, celle-ci rendant visible le stigmaté.

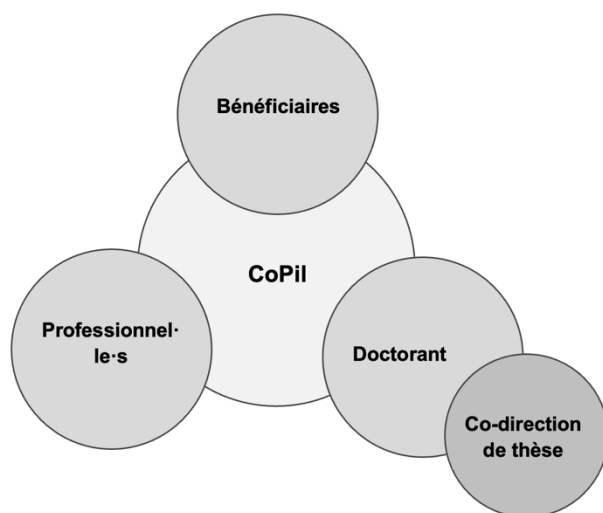
UNE MÉTHODOLOGIE COLLABORATIVE : UNE RÉPONSE AU SENTIMENT DE STIGMATISATION ?

Comme l'indique le développement ci-dessus, un processus d'insertion socio-professionnelle peut être vécu comme une souffrance pour les jeunes, qui se sentent stigmatisé·es pour les diverses raisons évoquées. Pour répondre à cette problématique, une recherche doctorale en travail social vise à inclure les bénéficiaires JAD dans le développement de la structure les accueillant, une Mesure d'Insertion Sociale de Transition (MIST). Il s'agit d'une Recherche Action-Collaborative (RAC) qui considère les membres du terrain comme des co-chercheur·euses.

L'usage de cette méthodologie permet ainsi d'intégrer pleinement les acteurs et actrices de terrain dans l'élaboration de l'étude, ce qui suppose, selon Vinatier et Morrissette (2015), une « symétrie » dans leurs rapports. Lorsque le célèbre psychiatre Viktor Frankl (1959) cherchait à réhumaniser la psychothérapie et prônait une « dégourouffication » des thérapeutes, nous estimons qu'il est également nécessaire de faire de même pour la recherche, en désacralisant le rôle des chercheurs et chercheuses et en accordant davantage d'espace aux personnes concernées.

Cette visée d'égalité entre les membres est centrale pour penser le processus collaboratif. Pour ce faire, un Comité de Pilotage (CoPil) a été mis en place. Cet organe est composé de quatre bénéficiaires, de quatre professionnel·les et du doctorant, soutenu par sa co-direction de thèse. Il représente un espace d'échanges mensuel (2h/mois) et constitue « le noyau de la démarche » dans la mesure où il construit, mène et régule le dispositif de recherche (Rullac, 2018). Il regroupe des individus ayant des statuts différents dans l'institution, l'objectif étant de réunir trois types de savoirs (Rullac, 2018) : 1) le savoir professionnel (professionnel·les) 2) le savoir d'expertise usagère (bénéficiaires) et 3) le savoir scientifique (doctorant avec l'appui de sa co-direction de thèse), tel que présenté dans la figure 1. Au vu des différences hiérarchiques entre les membres, il a été précisé que celles et ceux-ci « ne siègent pas dans le CoPil au nom de leurs statuts mais de leurs fonctions » (Rullac, 2018, p. 46).

Figure 1 : Schématisation du CoPil



Impliquer les bénéficiaires dans la recherche-action collaborative offre une opportunité précieuse de déstigmatiser leur expérience et leur identité. En devenant des partenaires actifs et actives, leur expertise est reconnue et valorisée. Pour ce faire, il est important que le CoPil soit un espace sûr et inclusif où les jeunes peuvent s'exprimer librement et partager leurs idées sans crainte de jugement.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : QUELS SONT LES EFFETS OBSERVÉS DU DISPOSTIF SUR LES PARTICIPANT·ES ?

La participation des usagères et usagers est devenue un *leitmotiv* dans de nombreux domaines, sans que celle-ci ne soit réellement incarnée dans les pratiques (Carrel, 2013). Afin de dépasser la réflexion théorique sur la participation et de l'ancrer dans la pratique (Rullac, 2021), il est essentiel de reconnaître pleinement l'expertise des usagères et usagers, qui possèdent une compréhension approfondie de nombreux aspects des problématiques institutionnelles. Dans le cadre de cette RAC, une attention particulière est accordée à l'inclusion des bénéficiaires, au-delà de leur simple

présence physique ou consultation formelle. Nous visons leur *empowerment*, un idéal dans lequel la participation des usagères et usagers s'inscrit pleinement (Rullac, 2021). L'*empowerment*, selon Biewener et Bacqué (2011, cité par Carrel, 2013), est le processus par lequel une communauté ou un individu acquiert les moyens d'améliorer sa capacité d'action individuelle et collective.

Selon Carrel (2013), pour favoriser la mise en place et le maintien d'une dynamique collaborative, il est essentiel d'instaurer une symétrie entre les acteurs et actrices par des actions simples visant à réunir des individus de mondes habituellement opposés. Dans le cadre de la RAC, de telles actions ont été mises en place au fil du temps. Premièrement, le tutoiement a été instauré entre les membres, une pratique déjà institutionnalisée entre les professionnel·les et les bénéficiaires au sein de la structure. Ensuite, pour favoriser l'égalisation entre les différents profils présents au CoPil, les réunions, initialement tenues dans l'institution, ont été déplacées dans un café. Nous avons initialement rencontré des difficultés à maintenir la participation régulière des bénéficiaires. Il y a même eu une période où le CoPil n'était composé que de professionnel·les et d'un doctorant. Le déplacement dans un café a permis une désinstitutionnalisation des réunions, offrant un espace plus neutre et moins marqué par les connotations de pouvoir présentes dans l'institution, où les bénéficiaires se situent hiérarchiquement en-dessous des professionnel·les.

Un article a également été coécrit par différent·es membres du CoPil : le doctorant, trois professionnel·les et une bénéficiaire. Cet article visait à rendre compte des premières étapes de la RAC et des dynamiques entre les co-chercheur·euses (Descloux et al., 2024). Pour le rédiger, chaque participant·e a travaillé sur une section, et le chercheur a accompagné la bénéficiaire dans la rédaction de la sienne. Durant cette activité, les propos de la bénéficiaire indiquaient une réelle valorisation de son rôle grâce au processus collaboratif : « Quand je viens ici [au CoPil], j'ai l'impression d'être importante et de pouvoir donner mon avis » (CoPil 6, 51'30").

Ces différents outils ont permis d'envisager une autre posture pour les participant·es, et particulièrement pour les bénéficiaires. Dans un processus participatif, celles-ci et ceux-ci passent d'une position de « perdant·es » et de « quémandeur·euses » à une position de « sujets », des citoyen·nes ayant des droits (Carrel, 2013). Cette transformation revêt une réelle vertu thérapeutique. En effet, lorsque l'individu ressent une possibilité de choix, sa souffrance s'allège (Servillat, 2022). Par conséquent, le simple fait d'accorder aux bénéficiaires un rôle actif et une voix contribue non seulement à leur émancipation, mais aussi à une amélioration de leur bien-être psychologique.

La prise de conscience par les professionnel·les de la nécessité d'instaurer un cadre propice à la participation des bénéficiaires a été une étape importante. Un·e professionnel·le a souligné lors d'une séance que les idées que nous développons avaient déjà été explorées par l'institution, mais sans l'avis des bénéficiaires : « J'ai l'impression qu'on a fait ça mais pas en mode "expérience utilisateur" » (CoPil 13, 38'01"). Les bénéficiaires sont de plus en plus reconnu·es pour leur expertise, qui devient fondamentale pour l'avancée du projet, ce qui inverse parfois les rôles en plaçant les professionnel·les dans une posture d'apprenant·es. Ce fut par exemple le cas lorsqu'une usagère a expliqué aux membres du CoPil le fonctionnement d'une application *smartphone* inspirante pour le projet envisagé, moment durant lequel le reste du groupe l'écoutait et la questionnait. À l'écoute des enregistrements des réunions du CoPil, il est constaté que le temps de parole des différents membres est de plus en plus égalitaire, témoignant ainsi d'une véritable progression vers une participation inclusive et équilibrée de tous les acteurs et toutes les actrices impliqué·es.

Cependant, malgré les progrès réalisés, une égalité totale, qui permettrait à chacun·e d'interagir sans crainte de jugement ou de discrimination, semble être encore hors de portée. Dans le cadre de processus collaboratifs, interagir avec des acteurs et actrices jouissant d'un statut plus élevé peut être déstabilisant pour les personnes issues de groupes stigmatisés. Ces individus peuvent se sentir inhibés, moins légitimes ou moins capables de s'exprimer en raison de la perception implicite d'une hiérarchie sociale et particulièrement vis-à-vis du chercheur ou de la chercheuse, qui a un statut hautement valorisé socialement (Bran & Lopes, 2023 ; Strinić et al., 2021 ; Rubin et al., 2003).

Ces mécanismes, décrits comme étant « auto-handicaps », résultent de pensées anxieuses liées à la peur de confirmer les stéréotypes qui leur sont attribués ou même de se conformer à des comportements qui renforcent ces stéréotypes (Bourguignon & Hermann, 2005). Il a été observé, par exemple, qu'une bénéficiaire perdait ses mots et balbutiait durant les séances du CoPil, alors qu'elle s'exprimait de manière beaucoup plus claire et assurée lors des discussions en-dehors de ces réunions. À l'avenir, nous resterons particulièrement attentifs et attentives à ces écueils afin de continuer à construire un environnement où les voix et les contributions de chacun·e sont pleinement valorisées et respectées.

CONCLUSION

La recherche doctorale présentée ici part du postulat que les programmes d'insertion socio-professionnelle peuvent être vécus dans la souffrance par certain·es jeunes, qui éprouvent un sentiment de stigmatisation. Ce phénomène est majoritairement lié à leur situation globale sur le marché de l'emploi, laquelle se répercute dans le dispositif JAD, qui met justement l'accent sur l'emploi comme un élément incontournable de la réalisation de soi et de l'intégration sociale (Bonvin et al., 2013). Les dispositifs d'insertion doivent donc s'efforcer non seulement de fournir des compétences professionnelles, mais aussi de combattre les préjugés. Ils doivent également permettre aux bénéficiaires de développer une perception plus positive d'elles et eux-mêmes.

La méthodologie de recherche-action collaborative adoptée dans cette recherche doctorale offre une voie prometteuse pour impliquer activement les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'insertion. En reconnaissant leur expertise et en les intégrant pleinement dans le processus décisionnel, cette approche contribue à réduire les stigmates associés à leur situation et à renforcer leur *empowerment*.

Cependant, des questions cruciales demeurent : les dispositifs participatifs, malgré leurs intentions inclusives, peuvent-ils eux-mêmes reproduire certaines inégalités ? Comment garantir que toutes les voix des bénéficiaires soient entendues de manière équitable et que les dynamiques de pouvoir n'excluent pas les plus vulnérables ? Une exploration plus approfondie de ces enjeux sera analysée dans la suite de cette thèse et participera ainsi à ouvrir la voie à des améliorations offrant toujours plus d'égalité et d'équité dans l'accès aux prestations sociales.

RÉFÉRENCES

- Alaluf, A. (1997). Signification du travail et raisonnement de l'emploi. *Cahiers de médecine du travail*, 33(1), 5-7.
- Bécquet, V. (2012). Les « Jeunes Vulnérables » : Essai de définition. *Agora*, (62), 51-62.
- Bertini, M. (2007). Usages épistémiques et sociaux de la stigmatisation. Pour une approche philosophique du concept de stigmatisation. *L'information psychiatrique*, 83, 663-665. <https://doi.org/10.1684/ipe.2007.0232>
- Bichsel, N., & Conus, P. (2017). La stigmatisation : un problème fréquent aux conséquences multiples. *Revue Médicale Suisse*, 13, 478-481. <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2017/revue-medicale-suisse-551/la-stigmatisation-un-problem-frequent-aux-consequences-multiples>
- Bonvin, J.-M. (2011). La sécurité sociale : notions clés, spécificités et évolutions récentes. In J.-M. Bonvin, P. Gobet, S. Rossini & J.-P. Tabin (Éds.), *Manuel de politiques sociales* (pp. 17-70). Éditions EESP.
- Bonvin, J.-M., Dif-Pradalier, M., & Rosenstein, E. (2013). Trajectoires des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Une analyse en termes de capacités. *Agora débats*, 3(65), 61-75. <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2013-3-page-61.htm>
- Bourguignon, D., & Hermann, G. (2005). La stigmatisation des personnes sans emploi : conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi. *Recherches sociologiques*, 1, 53-78. https://sharepoint.uclouvain.be/sites/rsa/Articles/2005-XXXVI-1_05.pdf
- Bournel-Bosson, M. (2011). Regard sur l'activité d'accompagnement dans le domaine de l'insertion des jeunes. *Société et jeunesses en difficulté*, (11). <https://journals.openedition.org/sejed/7232>
- Bran, A., & Lopes, N. (2023, août). *How is holding a PhD perceived outside academia ? Stereotyping of PhD holders in the French context* [Conférence]. Congrès de l'European Association for Research on Learning and Instruction, Thessalonique.
- Carrel, M. (2013). Faire participer les habitants. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. ENS éditions.
- Castel, R. (2009). La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu. Le Seuil.
- Castra, D. (2003). L'insertion professionnelle des publics précaires. PUF.
- Cirelli, C., & Mele, P. (2021). *Entre résistance et engagement dans l'action publique : expériences et trajectoires des collectifs porteurs des ressourceries* [Conférence]. 8ème édition du Congrès triennal de l'Association Belge de Sciences Politiques et 9ème édition du Congrès international des associations francophones de science politique (CoSPoF), Bruxelles. <https://hal.science/hal-03584237/document>
- Daguerre, A. (2006). Les politiques de retour à l'emploi aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. *Critique internationale*, (31), 69-94. <https://doi.org/10.3917/criti.031.0069>
- Dargère, C. (2014). La stigmatisation des adolescents placés en institution médico-sociale. *Déviance et Société*, 38, 259-284. <https://doi.org/10.3917/ds.383.0259>

- Delès, R. (2013). Le niveau des diplômes est-il toujours une garantie : L'insertion professionnelle des étudiants par niveaux et spécialités de diplômes. *Agora débats/jeunesses*, 65, 37-50. <https://doi.org/10.3917/agora.065.0037>
- Descloux, R., Puigserver, L., Buff, C., Carreira, D., & Ferreira, A. (2024, 29 janvier). Approche collaborative pour l'insertion des jeunes. *Reiso*. <https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/11946-approche-collaborative-pour-l-insertion-des-jeunes>
- Dubet, F. (2004). La jeunesse est une épreuve. *Revue de philosophie et de sciences sociales*, 5, 275-291.
- Duvoux, N. (2009). L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion. PUF.
- Fournier, G. (2002). L'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce que pensent les jeunes. *Revue internationale de carriérologie*, 365-387. http://bernard.bianca.pivot.free.fr/Articles/JD/06_fournier.pdf
- Frankl, V. (1959). Découvrir un sens à sa vie. Grâce à la logothérapie. J'ai lu.
- Glaymann, D. (2020). L'épreuve de l'accès à l'emploi : Les jeunes stigmatisés par le fonctionnement de l'emploi et les politiques publiques d'insertion. *Agora débats/jeunesses*, 85, 74-88. <https://doi.org/10.3917/agora.085.0074>
- Goffman, E. (1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Éditions de Minuit.
- Gomel, B., Issehnane, S., & Legendre, F. (2013). L'accompagnement et les trajectoires d'insertion des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale. *Travail et emploi*, 134, 5-20. <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2013-2-page-5.htm>
- Keller, V. (2016). *Manuel critique de travail social*. Éditions EESP et Éditions IES.
- Manço, A. & Rim, A. (2018). Le bénévolat comme dispositif d'insertion à l'emploi des migrants : à quel prix ? In A. Manço & J. Gatugu (Éds.), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs* (pp. 225-244). L'Harmattan.
- Marquis, J.-F. (2010). Conditions de travail, chômage et santé. La situation en Suisse à la lumière de l'Enquête suisse sur la santé 2007. Édition Page Deux.
- Mauger, G. (2001). Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (136-137), 5-14. <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2001-1-page-5.htm>
- Nyssens, M., & Grégoire, O. (2003). *Les entreprises sociales d'insertion par l'économie en Belgique*. Emes. European Research Network. <https://www.ess-europe.eu/sites/default/files/publications/files/les-entreprises-sociales-en-belgique.pdf>
- Paugam, S. (2007). L'espace social de l'intégration professionnelle. In S. Paugam (Éd.), *Le salarié de la précarité : Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle* (pp. 95-120). Presses Universitaires de France.
- Peugny, C. (2023). Les jeunes sont-ils des travailleuses et travailleurs comme les autres ? In B. Palier (Éd.), *Que sait-on du travail* (pp. 440-451). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.colle.2023.01.0440>

- Rubin, E., Bar, V., & Cohen, A. (2003). The images of scientists and science among Hebrew-and Arabic-speaking pre-service teachers in Israel. *International Journal of Science Education*, 25(7), 821-846.
- Rullac, S. (2021). Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation ? *Revue de la petite enfance*, 135, 28-36. <https://hal.science/hal-03318988/document>
- Rullac, S. (2018). Recherche Action Collaborative en travail social : les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'un bricolage scientifique. *Pensée plurielle*, 48, 37-50. <https://doi.org/10.3917/pp.048.0037>
- Schmidlin, S. (2018). Jeunes à l'aide sociale : accès à la formation et insertion dans la vie professionnelle. *Sécurité sociale*, 25-29. https://sozialesicherheit.ch/wp-content/uploads/2018/12/fr_BSV_CHSS_04-18_Jeunes_laide_sociale.pdf
- Schmidlin, S., Kobelt, E., & Caviezel, U. (2018). Reduktion der Abhängigkeit von Jugendlichen und jungen Erwachsenen von der Sozialhilfe. Nationales Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut in der Schweiz. *Forschungsbericht*, 17, (9). https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/18_April_18/7_18d_eBericht_Jugendliche_in_der_SoHi_DEF.pdf
- Servillat, T. (2022). *L'hypnose centrée sur les solutions. Le compliment qui guérit*. Dunod.
- Strinić, A., Carlsson, M., & Agerström, J. (2021). Multiple-group membership: warmth and competence perceptions in the workplace. *J Bus Psychol*, 36, 903–920 <https://doi.org/10.1007/s10869-020-09713-4>
- Thomas, H. (2010). *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*. Éditions du croquant.
- Vinatier, I., & Morrissette, J. (2015). Les recherches collaboratives : enjeux et perspectives. *Carrefours de l'éducation*, 39, 137-170. <https://doi.org/10.3917/cdle.039.0137>
- Zwick Monney, M. (2015). Les échecs de l'insertion. Rouages et engrenages d'un mouvement permanent. Seismo.